

sensible, vu la solubilité des constituants qui pourraient alors échapper à l'action absorbante des racines en filtrant dans les couches inférieures du terrain. En les recouvrant au moyen d'un labour superficiel, on opère donc de façon à profiter de toute l'activité de ces matériaux.

Les quantités dont on fait usage seront avantageusement réglées d'après la nature du sol, quoique cette recommandation ne soit pas toujours observée. Les terres légères en réclament des doses beaucoup moins élevées que les terres fortes et compactes; car on ne doit pas perdre de vue que les débris de démolition exercent sur la couche arable une action mécanique; ils concourent à l'ameublir; et, si l'on ne variait les doses, les quantités que l'on applique impunément aux sols tenaces pourraient être nuisibles aux terres légères en augmentant leur défaut dominant, et en les exposant ainsi à souffrir de la sécheresse.

Dans les terres fortes et compactes, les doses moyennes s'élèvent à 30 minots par arpent; mais la prudence commande de réduire cette quantité de moitié dans les sols légers.

L'effet des débris de démolition est de longue durée; quand ils ont été employés à fortes doses, leur action se fait encore sentir après quinze ou vingt ans.

LA SUIE COMME ENGRAIS

La suie est à juste titre estimée comme engrais. Il est peu de cultivateurs aujourd'hui qui ignorent la valeur de cette substance; mais il est difficile de se la procurer en quantités un peu notables, à moins que l'on n'habite dans le voisinage des villes. Sa composition, fort complexe, varie avec la nature des combustibles qui ont concouru à sa formation.

Une suie extraite d'un tuyau de poêle où l'on ne brûlait que du bois, a offert à un chimiste qui en faisait l'analyse, M. Braconnot, la composition suivante:

Eau	12 50
Charbon.....	3 85
Acide humide.....	30 20
Matière azotée.....	20 00
Principe sucré et amer.....	0 50
Sels solubles dans l'eau, parmi lesquels beaucoup d'acétate et entre autres de l'acétate d'ammoniaque.....	10 84
Sels solubles, notamment sulphate, phosphate et carbonate de chaux.....	22 17
	<hr/>
	100 00

On peut, d'après cette analyse, se faire une idée de la richesse de la suie, et se rendre compte des effets remarquables qu'elle exerce sur la végétation. Les éléments nombreux qu'elle renferme s'y trouvent d'ailleurs à un état de grande division, circonstance qui favorise la promptitude de son action.

La suie de bois est moins estimée des agriculteurs que celle de la houille. Cette préférence est justifiée par la plus grande densité de la dernière qui, conséquemment, sous un même volume, contient une plus grande quantité de matière que la suie de bois ou de tourbe.

Quand on ne peut obtenir la suie qu'en faibles quantités, on s'en sert communément dans les jardins pour les légumes et pour les arbres fruitiers qui manquent de vigueur. Dans les localités où il est permis d'en recueillir des doses importantes, comme dans le voisinage des villes, on en répand 10 à 20 minots par arpent sur les prairies naturelles, les

trèfles et les céréales. Comme cet engrais agit avec une grande promptitude, il faut ne l'employer qu'au retour de la belle saison, au moment où la végétation se ranime; sinon les pluies de l'hiver lui feraient perdre de son activité.

La suie produit des effets fort remarquables sur les champs de trèfle. Appliquée aux prairies humides, elle y détruit la mousse, les joncs et d'autres plantes de mauvaise nature, et favorise le développement des bonnes herbes.

La suie est utile dans tous les sols, mais elle paraît surtout convenir à ceux qui contiennent du calcaire. Dans la fixation des doses il importe principalement de tenir compte de la nature du terrain. Les quantités peuvent être fortes dans les terres argileuses, compactes, mais elles doivent être réduites dans les terres meubles et légères.

On procède à l'épandage de cet engrais quand l'air est calme, la répartition se faisant alors avec plus de régularité. Il importe aussi d'exécuter l'opération par un temps qui promette la pluie, car le concours de celle-ci est nécessaire. La sécheresse entrave l'action de la suie et peut même, si elle se prolonge, en rendre le contact dangereux pour les jeunes plantes.

Voici ce qu'écrivit sur l'emploi de la suie M. P. Joigneaux.

"La suie est un riche engrais: mieux vaut en avoir peu que de n'en avoir point. Elle rembourse et même au-delà les frais de ramonage. Si vous ne possédez ni champ, ni jardin, vendez-la; elle vaut, pour l'effet, presque le double des cendres de bois; si vous avez un jardin, ne la vendez pas, gardez-la soigneusement dans un coin du grenier, de la cave ou du hangar, et, au printemps, vous la sèmerez sur vos oignons. Si vous avez un champ, si vous avez des prés, ce que nous vous souhaitons sincèrement, ne vendez pas la suie non plus, achetez-en au contraire, et autant que possible. Abondance de bien ne nuit pas.

"Vous en nourrirez l'herbe de vos prés, et la mousse s'en ira; vous en nourrirez les jeunes pousses de vos trèfles, et ils feront merveille; vous en sèmerez sur vos céréales d'automne, puis au moment des récoltes vous en donnerez des nouvelles.

"Suie de bois, suie de tourbe, suie de houille, toutes sont bonnes, et au dire de plusieurs qui s'y connaissent, celle de houille qui passe dans certains pays pour ne rien valoir serait la meilleure des trois."

REVUE DE LA SEMAINE

Enfin les derniers journaux arrivés d'Europe nous apportent des nouvelles de la jeune république que l'Assemblée Nationale, élue après les désastres de 1871, vient de donner à la France.

C'est la loi des majorités qui l'emporte; le droit a été mis de côté. Le noble Comte de Chambord réclamait le trône de ses ancêtres; il pouvait beaucoup, et il a été impitoyablement repoussé.

Trois partis puissants se sont tenus en échec pendant les quatre années qui viennent de s'écouler: les républicains plus ou moins radicaux; les bonapartistes, toujours disposés à être le moins pratiquement conservateurs possible; et les vrais monarchistes, catholiques avant tout, dévoués aux intérêts de l'Eglise à laquelle ils sont disposés à obéir, et partisans de la légitimité.

Longtemps on a pu espérer que les droits de la légitimité l'emporteraient, et que la France retrouverait ses anciens rois, que l'illustré fils des Bourbons reprendrait le sceptre de Charles X, de Louis XIV, de Saint Louis et Hugues Capet. Cet heureux événement serait aujourd'hui un fait accompli.